



Projet associatif 2018 - 2023

Texte voté à l'unanimité
lors de l'assemblée générale du 7 juin 2018



Association pour Adultes et Jeunes Handicapés



PROPOS INTRODUCTIF du Président

Deux documents régissent le fonctionnement d'une association :

- Ses statuts qui sont adoptés et revus en Assemblée Générale Extraordinaire. La dernière modification date du 24 février 2014 et portait sur leur toilettage pour les mettre en conformité avec la Fédération APAJH.
- Son projet associatif qui est le document-cadre, à l'ère du numérique, on pourrait dire le logiciel associatif, son ADN en quelque sorte. Il doit être actualisé, revisité tous les cinq ans afin de tenir compte des changements opérés dans le secteur social et médico-social au regard de l'évolution des politiques publiques et des revendications du mouvement APAJH.

Le projet associatif 2018-2023 est le fruit de l'intelligence collective, réalisé pour la première fois en consultant l'ensemble des acteurs¹ de l'association qui ont apporté ainsi leur pierre à l'édifice. Tous ont participé, de différentes manières, à la construction de ce nouveau projet, qui, tout en s'inscrivant dans la continuité de l'histoire de l'APAJH Sarthe-Mayenne, ouvre de nouvelles perspectives. Certes, des progrès sont encore à réaliser dans cette volonté d'une démocratie participative, nous en sommes conscients mais si nous voulons que la société change, il nous faut aussi évoluer nous-mêmes, c'est notre devoir d'exemplarité !

2

A plus de 53 ans d'existence, l'APAJH 72-53 s'attache à développer ses missions dans une approche globale et pluridisciplinaire, au service de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. S'appuyant sur son passé et ses expériences souvent en réussite et toujours en réponse aux besoins de celles et ceux qu'elle accompagne, elle doit déterminer ses ambitions, vers quoi et comment son organisation et ses dispositifs évolueront. Ce projet associatif, adopté par l'Assemblée générale du 7 juin 2018, constitue sa feuille de route en contribuant ainsi à rendre la société réellement inclusive pour laquelle le mouvement APAJH milite depuis toujours.



NDLR : Les pictogrammes sont issus de la banque crée par © Fédération APAJH – 2018. Quant aux expressions contenues dans les bulles, elles ont été recueillies lors de la consultation des usagers des services et établissements de l'Apajh 72-53, préalable à l'actualisation de ce projet associatif.

Propos
d'usagers

¹ Les personnes accompagnées dont les présidents de CVS – Conseils de la Vie Sociale - les salariés et les représentants du personnel avec la DUP – Délégation Unique du Personnel - les administrateurs et les adhérents.



PRÉAMBULE

Depuis plus de 53 ans, l'APAJH se bat pour une citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap et les représente ainsi que leurs familles

L'APAJH affirme, depuis sa création que :

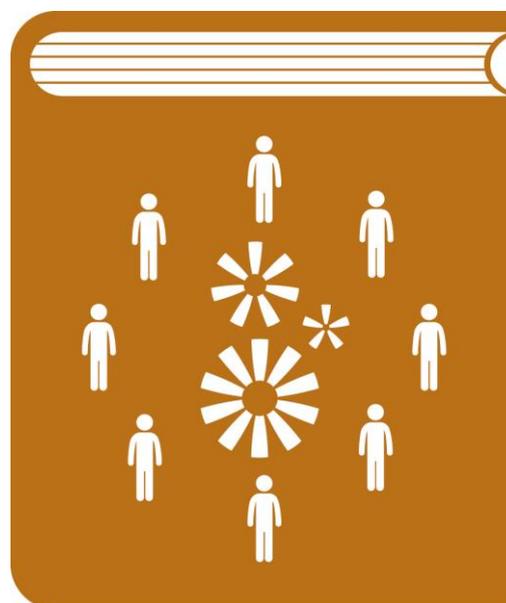
- Le handicap concerne l'ensemble du corps social ;
- La primauté de la personne, le plein accès aux droits, la qualité de l'accompagnement constituent un socle de référence ;
- Son approche est humaniste, individuelle et collective ;
- L'engagement de ses adhérents et collaborateurs est citoyen et solidaire.

Le projet associatif ... Pourquoi ? Pour qui ?

- Un outil qui personnalise et singularise l'association ;
- Un document accessible à tous, qui fixe les orientations et les objectifs stratégiques de l'association pour une durée de 5 années.

L'APAJH Sarthe-Mayenne regroupe plus de 150 adhérents, et comporte 3 sections locales à La Flèche, St Calais et Marolles-les-Braults.

C'est l'accompagnement éducatif, pédagogique, social, professionnel et thérapeutique de 263 enfants, adolescents et près de 585 adultes. C'est 31 établissements et services sur les deux départements et 300 professionnels de l'accompagnement.



Je voudrais avoir des chèques vacances et plus de congés.

Je voudrais rester dans mon environnement actuel car c'est bien !

LES VALEURS DE L'APAJH 72-53

Dans ses statuts, l'association s'est donné pour finalité d'être au service des personnes en situation de handicap :

- En réunissant des personnes militantes de la cause du handicap, sans exclusion aucune ;
- En représentant ou en accompagnant les personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics pour la promotion et la défense de leurs droits, en les aidant le cas échéant à assumer leurs devoirs ;
- En gérant des établissements et services ;
- En contribuant à l'adaptation en continu de son offre par des dispositifs innovants.

Pour y parvenir, elle affirme un ensemble de valeurs qui guide son action :



• La primauté de la personne

Le handicap crée une situation ordinaire bien que singulière de la vie qui postule la mise en œuvre des compensations appropriées.

Toute personne conçoit ou ressent des besoins, désirs ou attentes, recèle des potentialités, élabore des projets, qu'elle soit ou non en situation de handicap.

Le respect de sa dignité s'impose en tous lieux et toutes circonstances.

4

• La citoyenneté

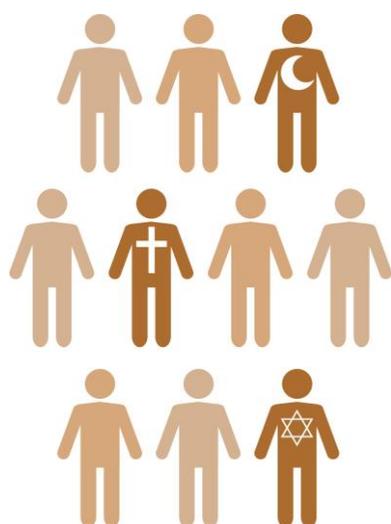
Les personnes en situation de handicap sont des acteurs à part entière de la cité avec leurs droits et leurs devoirs.

Fort de son attachement à ce principe, l'APAJH promeut et défend les droits spécifiques attachés à la situation de handicap, notamment le droit à compensation et travaille à sa mise en œuvre.



J'aimerais apprendre le métier de souffleur de verre et avoir un diplôme.

Plus tard, je voudrais toujours conduire ma voiturette et vivre avec mon chat.



• La laïcité

L'APAJH est une association laïque, indépendante de toute attache politique, syndicale ou religieuse.

L'association respecte la liberté d'opinion et de conscience de chacun ; elle prône et met en œuvre la laïcité au quotidien (Référence au texte « **Combat pour la laïcité** » approuvé au congrès de 2016).

La laïcité emporte le respect mutuel des convictions personnelles, religieuses, spirituelles ou autres, mais implique de ne les imposer à personne.

Dans les dispositifs, établissements et services de l'APAJH, le principe de laïcité est érigé en règle commune pour l'accompagnement des personnes.



• La solidarité

La solidarité est un devoir de la collectivité nationale ; elle s'exerce par un financement public mais aussi :

- Par une réflexion et des actions militantes au service d'une société inclusive ;
- Par un accompagnement au sein de structures et dispositifs variés et adaptés
- Par l'entraide mutuelle

Il appartient à la collectivité nationale d'apporter les compensations nécessaires à la réalisation du projet de vie.



J'espère un jour ne plus avoir besoin du SESSAD pour travailler comme les autres élèves.

Je souhaiterais vivre une retraite paisible.



DES CHOIX POLITIQUES AU SERVICE DE L'ACTION

L'association, identifiée par ses statuts, forte de ses valeurs fondatrices, a arrêté les choix suivants :

- **L'appartenance à la Fédération APAJH**

L'Association a choisi d'adhérer à la Fédération APAJH, structure nationale porteuse de nos valeurs communes qui permet de bénéficier :



- D'une instance de réflexion, d'action et de communication au niveau national ;
- D'une force de propositions et de réponses auprès des pouvoirs publics à l'échelon régional et national ;
- D'une instance de coordination et d'échanges avec les autres associations départementales APAJH ;
- De prestations de services et de conseils ;

- **L'accompagnement de tout type de handicap**



6

L'Association se donne pour finalité d'apporter des réponses adaptées à tous les types de handicap et d'intervenir autour de toutes les situations de handicap, sans exclusive.

Cette approche globale accroît son influence pour faire progresser la reconnaissance de la personne en situation de handicap au sein de la société, et lui permet d'offrir des accompagnements plus diversifiés.

- **La qualité de l'offre de service**

La qualité des réponses apportées est au cœur des préoccupations quotidiennes de tous les acteurs par la mise en œuvre des valeurs associatives, par le respect de la charte des droits des usagers et dans le cadre des textes réglementaires.

L'association y veille à travers le fonctionnement de ses instances et la bonne articulation entre gouvernance et direction.

Elle s'appuie notamment sur des évaluations internes à partir du référentiel qualité de la Fédération ainsi que sur les « **10 engagements pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous** » qui ont été adoptés lors du congrès de Guéret en 2016.





• Vers la société inclusive

«Nos revendications pour un réel parcours inclusif»

(texte adopté lors du congrès fédéral de Narbonne en juin 2018)



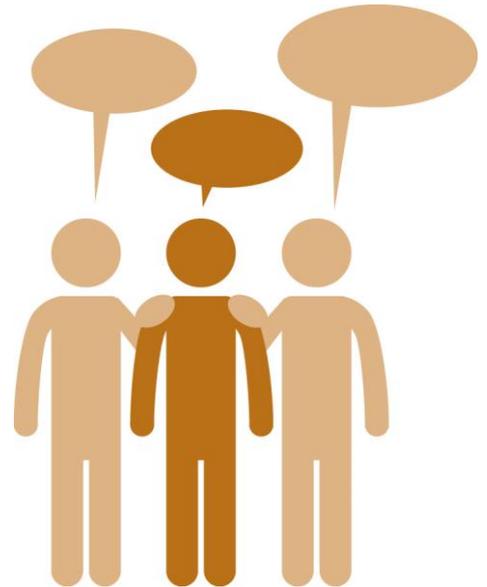
L'APAJH milite pour une société inclusive juste et solidaire qui garantit :

- L'égalité d'accès de tous aux dispositifs de droit commun : École, Entreprise, Formation, Habitat, Loisirs, Culture, Santé...
- Le recours, chaque fois que nécessaire, à des dispositifs spécialisés de compensation.

• La qualité des relations avec les familles des personnes en situation de handicap et/ou les représentants légaux

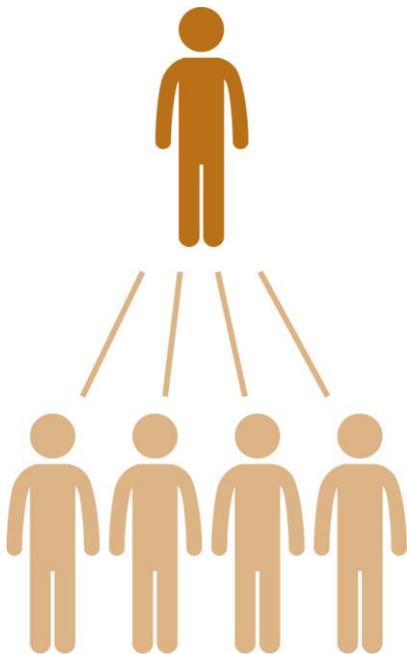
La relation avec les familles :

- Conforte le maintien de liens tout en s'adaptant à la spécificité des situations individuelles ;
- Facilite et doit garantir leur participation ainsi que celle des représentants légaux aux différentes instances de concertation (conseils de la vie sociale, groupes de parole, journée associative, etc...);
- Permet l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement avec l'accord de la personne ;



Je souhaiterais vivre en couple dans un appartement en ville

Je souhaiterais devenir tuteur de stagiaires à l'ESAT



• La volonté d'ouverture et de partenariat...

... se décline :

- En développant les collaborations inter associatives notamment sur les champs de la culture et des activités physiques et sportives ;
- En participant au développement de réseaux professionnels
- En développant un large réseau au-delà du seul univers médico-social (acteur de l'économie sociale et solidaire, de la société civile ...)
- En s'inscrivant dans des actions pour le rayonnement de l'association.

• La pluralité et l'adaptation des réponses

Pour permettre un véritable choix de vie des personnes en situation de handicap, l'association, par le repérage des besoins et l'analyse de la pertinence des réponses apportées, a la capacité de faire évoluer les dispositifs existants et construire des réponses innovantes.

L'association répond, chaque fois qu'elle l'estime nécessaire, aux appels à projets, aux appels à candidatures, aux appels à manifestation d'intérêt lancés par les financeurs.



Je voudrais entrer en famille d'accueil quand je serai à la retraite.

J'ai peur de fatiguer avec l'âge. Je vois venir la retraite mais ça me fait un peu peur ... l'ennui et pas beaucoup de revenus.

DES ORIENTATIONS POUR DEMAIN en direction ...

• ...des personnes en situation de handicap

- Promouvoir une démarche d'émancipation de l'individu ;
- Accompagner les parcours de vie les plus effectifs, fluides et inclusifs possibles ;
- Favoriser l'épanouissement personnel, la vie sociale, culturelle et professionnelle ;
- Développer une offre de réponses innovante, décloisonnée, diversifiée et coordonnée et pour le parcours de chacun sur son territoire de vie et dans son environnement social ;
- Renforcer la démarche de recueil permanent des besoins et attentes des personnes en favorisant leur expression et leur participation afin qu'ils soient les premiers acteurs de leurs parcours de vie.

Pour une vie de citoyen à part entière :

- Accompagner la personne dans l'affirmation de ses droits et libertés (respect de la dignité, de la vie privée, intime, affective et sexuelle, parentalité) ainsi que dans la connaissance et respect de ses devoirs ;



- Participer à la reconnaissance et la considération de la personne dans sa dimension ordinaire mais aussi sa singularité tout au long de son parcours, de la naissance à la fin de vie ;
- Participer à la reconnaissance et au développement des compétences sociales, scolaires et professionnelles.

• ...de l'environnement politique

- Être force de propositions et participer au décloisonnement institutionnel dans une démarche d'adaptation, d'évolution des « modèles » existants et de transformation de l'offre de service ;
- Porter et développer des logiques de parcours et de territoires par des offres innovantes, lisibles, cohérentes et concrètement accessibles.

Renforcer une politique de communication active

Pour affirmer notre place d'acteur influent et déterminé à représenter les personnes que nous accompagnons et à défendre leurs intérêts ;

DES ORIENTATIONS POUR DEMAIN en direction ...

• ...de l'environnement social

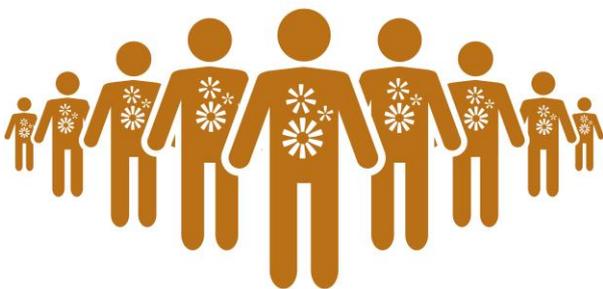
- Adapter notre communication aux technologies nouvelles afin de mieux nous faire connaître, de valoriser nos réalisations et de favoriser notre développement ;
- Renforcer le réseau des adhérents et des militants pour continuer d'assurer un fonctionnement démocratique efficace et asseoir notre représentativité ;
- Participer activement à la vie du quartier, de la cité, associative, culturelle et sportive ;
- Renforcer la politique d'ouverture par des actions de sensibilisation, d'information, de formation et l'organisation d'évènements.



• ...des salariés

Engager une démarche RSE² (dimension économique, sociale et environnementale à formaliser dans un document d'engagements pluriannuels) comme levier des réussites futures.

- Engager une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) qui, intègre la formation pour tous au bénéfice des parcours professionnels des collaborateurs et de l'amélioration continue de la qualité de service aux personnes ;
- Favoriser les conditions du développement de l'intelligence collective au sein de l'association ;
- Veiller à l'adaptation permanente de nos accompagnements et pratiques professionnelles aux besoins et attentes des personnes dans leurs parcours de vie ;
- Instaurer une politique maîtrisée de communication et d'échanges, facteur de confiance mutuelle
- Mettre en œuvre la politique « Santé Sécurité au Travail » vecteur de la Qualité de Vie au Travail, facilitateur social incontournable ;
- Promouvoir un management de la QVT et du dialogue social dans l'entreprise.



² Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

En conclusion :

Ce projet associatif est un outil de communication à destination des usagers et leur famille, des adhérents qui soutiennent l'association, des militants qui s'investissent dans l'action associative, des partenaires institutionnels et bien sûr, des collaborateurs pour qu'ils s'inscrivent dans cette même dynamique.

Il est le socle sur lequel les professionnels doivent s'appuyer pour le traduire, de façon opérationnelle, dans les projets d'établissements et de services.

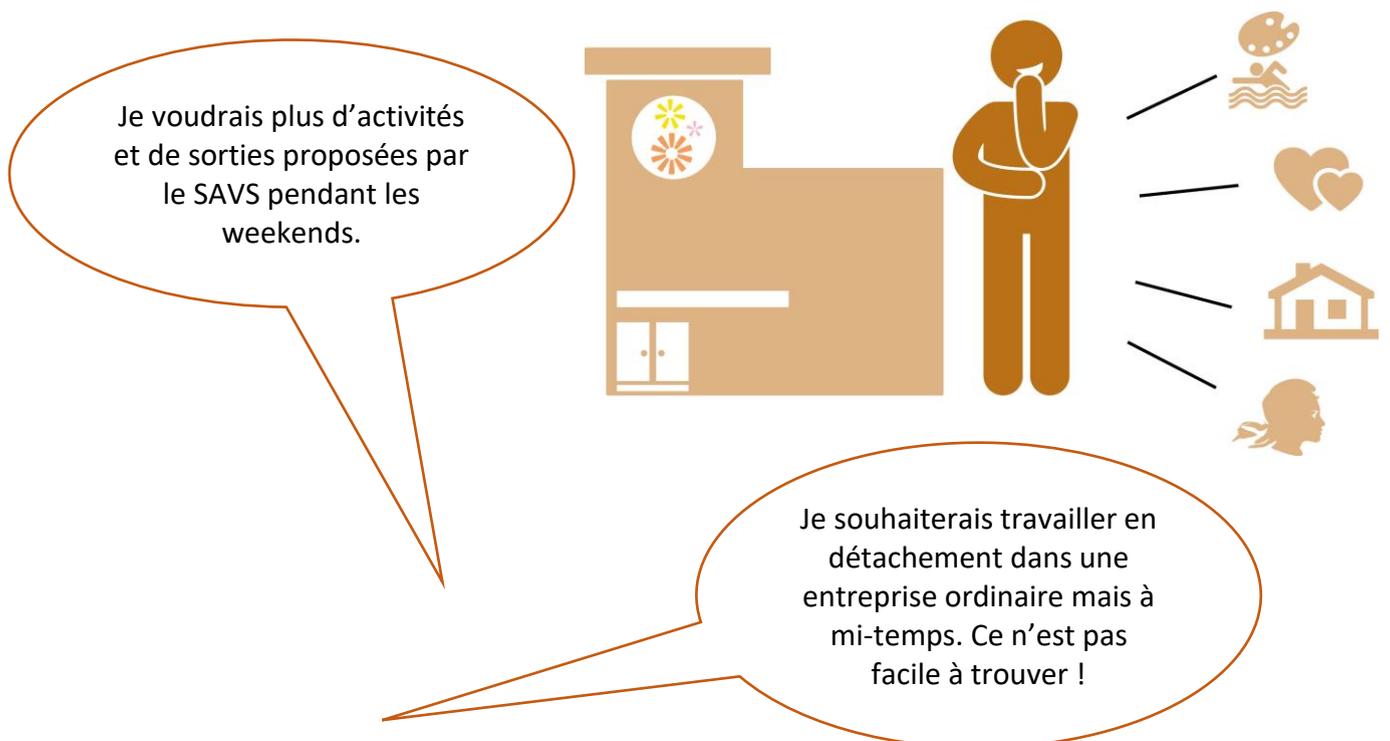
Il revient à tous les acteurs de le mettre en œuvre sans jamais oublier l'aspect militant de l'association qui, plus qu'un simple opérateur, se doit d'être force de propositions et de projets.

Cet esprit créateur et innovant ne répond qu'à un seul mot d'ordre : ajuster les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille, avec le concours de professionnels qualifiés et compétents.

C'est ce qui a fait la force de notre association au quotidien, et qui incite, chaque jour, à travailler ensemble à l'émergence d'une société véritablement inclusive.

Dominique MORIN

11





www.apajh72-53.org

